

SOCIETE DES NATIONS.

Confidentiel.

O.C./Confidentiel/6b.

Genève, le 8 novembre 1934.

COMMISSION CONSULTATIVE DU TRAFIC DE L'OPIUM ET  
AUTRES DROGUES NUISIBLES.

Proposition de nomination d'un Sous-Comité  
de l'Ordre du jour.

Observations du Représentant de la Chine.

Note du Secrétaire.

Le document O.C./Confidentiel/6a., contient les observations de divers Membres de la Commission sur la proposition tendant à la nomination d'un Sous-Comité de l'Ordre du Jour.

Le Représentant de la Chine a maintenant communiqué la lettre ci-après qui contient ses observations sur cette question.

-----  
CHINE.

Genève, le 2 novembre 1934.

Je suis entièrement d'accord avec l'opinion exprimée par M. Harris que les travaux de la Commission consultative se trouvent sérieusement entravés par le fait que l'on essaie de traiter un trop grand nombre de sujets au cours d'une même session et je considère comme regrettables les conséquences résultant de ce fait, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre de M. Harris.

Je voudrais indiquer encore deux autres conséquences de la multitude de sujets devant être traités en une session par la Commission consultative.

L'une est l'impossibilité d'approuver les procès-verbaux de la Commission pendant la session même à laquelle ils se réfèrent. Cette question ayant déjà fait l'objet d'une décision de la Commission, je ne fais que la mentionner pour compléter le tableau donné par M. Harris des difficultés auxquelles la Commission et le Secrétariat ont à faire face à chaque session de la Commission.

L'autre conséquence est beaucoup plus grave, c'est la manière hâtive dont la Commission est invariablement appelée à discuter et à adopter son rapport au Conseil. C'est toujours quelques heures seulement avant la clôture de la session que la plupart des Membres de la Commission - ceux qui n'ont pas été mêlés d'une façon quelconque à sa rédaction - sont obligés de se prononcer sur le projet de rapport.

T. s.v.p.

Limités par le temps, ils sont forcés d'accepter des passages de ce rapport qui auraient pu être amendés ou complétés pour le plus grand avantage de la Commission elle-même. Comme ce rapport au Conseil est d'une importance capitale puisqu'il constitue le document par excellence sur lequel se base le Conseil dans ses décisions, il gagnerait beaucoup si sa discussion se faisait avec moins de hâte qu'il n'a été fait jusqu'à présent. Une pareille discussion serait rendue possible si à l'avenir l'ordre du jour pouvait être établi d'une manière plus rationnelle.

En faisant les observations qui précèdent, j'ai témoigné de mon entière approbation du but visé par la proposition de M. Harris.

Quant à la question de procédure, c'est-à-dire celle de savoir s'il est utile de créer un sous-comité ou s'il est préférable que la Commission plénière examine elle-même son ordre du jour en tenant compte des considérations exposées dans la lettre de M. Harris et dans la mienne, je pense que cette question pourrait être discutée par la Commission consultative à sa prochaine session.

(signé) HOO CHI TSAI.